

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

ORDONNANCE N°72-43 du 4 novembre 1972

portant création de la Commission Nationale chargée de vérifier la gestion des personnalités politiques ainsi que de certaines institutions de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

ARTICLE 1er - Il est créé une Commission Nationale chargée de vérifier la gestion des personnalités politiques de l'ancien régime ainsi que de certaines institutions de l'Etat.

ARTICLE 2 - La commission est composée ainsi qu'il suit :

Président : Intendant Militaire Isidore AMOUSSOU.

Membres : MM. - Moïse HOUNNOU,
Inspecteur des Affaires Administratives,
- Paul GONÇALVES,
Inspecteur Général des Finances,
- Capitaine de Gendarmerie
Vincent GUEZODJE,
- Claude MIDAHUEN,
Contrôleur Financier,
- Valère KOUKOUTI,
Commissaire de Police,

.../...

- Justin KUASSI, *
Inspecteur des Impôts,
- Léonard GBAGUIDI,
Agent Judiciaire du Trésor,
- David HOUNGNINOU,
Inspecteur du Trésor,
- Gérard ALISSOUNTIN
de la Direction Générale des
Affaires Economiques,
- Toukourou TAOFIQUI,
Inspection des Finances
- Walis ZOUMAROU
des Douanes
- Adjudant-Chef Ernest AHO
de l'Intendance Militaire,
- Adjudant Abdou MAMA
- Jean ALOTOUNOU,
Chef du Service de Vérification du Trésor,
- Célestin DIOGO,
Délégué du Contrôleur Financier,
- Joachim DINE,
Délégué du Contrôleur Financier,
- Florentin HONFO,
Finances - Porto-Novo.

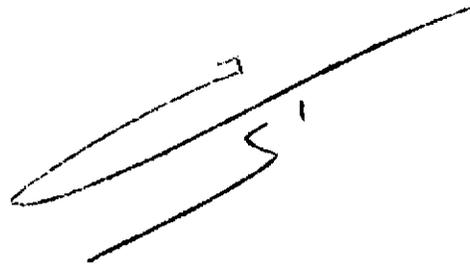
ARTICLE 3 - La commission pourra s'adjoindre, si elle l'estime nécessaire, toute personne qui pourrait lui être utile.

../..

ARTICLE 4 - La présente ordonnance qui abroge le décret N°72-283 du 2 novembre 1972, sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 4 novembre 1972

par le Président de la
République, Chef de l'E-
tat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - Ministères 11
CS 6 - Intéressés 18 - IAA-IGF-DIM 3.